

ABONNEMENT.

On an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires.
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Flécher, 9.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAVITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Novembre 1879.

Chronique générale.

Dans l'entrevue qui a eu lieu avant-
hier à l'Élysée entre M. Grévy et M. Gam-
betta, le Président de la République a fait
part au président de la Chambre de l'inten-
tion du gouvernement de s'opposer à l'am-
nistie totale et de s'en tenir à la loi déjà vo-
tée. M. Grévy a ajouté que cependant la
question de cabinet ne serait pas posée à
cette occasion. (Voltaire.)

— Au conseil des ministres d'hier-matin,
il a été décidé qu'il fallait que la session de
décembre fût très-courte.

— M. Alphonse Humbert vient de former
opposition contre l'arrêt du conseil de pré-
fecture qui annule son élection dans le quar-
tier de Javel.

Le conseil de préfecture devra prononcer
dans la huitaine.

Voici le texte de l'opposition de M. Hum-
bert :

« Le soussigné déclare former opposition
à l'arrêté du conseil de préfecture de la
Seine du 4 novembre 1879, rendu par dé-
faut contre lui au profit de M. le préfet de la
Seine.

» Ladite opposition est fondée sur ce
qu'aux termes de l'article 47 de la loi du 5
mai 1855, le conseil ne pouvait statuer sur
une question d'Etat, et qu'il aurait dû d'of-
fice renvoyer les parties devant l'autorité ju-
diciaire, seule compétente pour juger les
questions de domicile. (Conseil d'Etat, 19
juillet 1866, élection de Bayeux.)

» En conséquence, il conclut à ce qu'il
plaise au conseil de préfecture dire son op-
position recevable.

» Et, y statuant,
» Surseoir jusqu'à ce que les tribunaux

compétents aient été appelés à se prononcer
sur son éligibilité. »

— Beaucoup de préfets sont présents à
Paris. Le gouvernement prétend s'armer de
leurs déclarations sur l'état des esprits en
province pour s'opposer énergiquement au
réveil parlementaire de la question de l'am-
nistie. On assure même qu'il doit faire, à
cette occasion, « des déclarations qui dé-
montrent l'inanité des menaces proférées
par certains organes intransigeants. »

— C'est l'affaire du gouvernement de dé-
montrer l'inanité des menaces de ses adver-
saires ; mais c'est affaire à lui, aussi, d'en-
lerrer les questions en les résolvant et non
pas en les évitant.

— Les instructions données par le minis-
tre de la Justice à tous les procureurs gé-
néraux paraissent un indice certain que les
journaux monarchiques de province vont
être surveillés plus sévèrement que jamais.

— Les feuilles légitimistes surtout seront
l'objet d'une attention toute particulière.
Dans les grandes villes, notamment, et sui-
vant les indications de certains préfets, les
journaux royalistes seront lus de très-près
par les parquets.

— La presse officielle se prépare à tirer
du banquet de Challans et de l'inauguration
du monument de la Rochejaquelein le même
parti qu'elle a tiré de l'excursion du duc de
Madrid en Anjou.

Ce banquet et la fête du lendemain seront
exploités comme des manifestations factieu-
ses.

Le mot d'ordre a été donné à certaines ga-
zettes.

— Le Temps affirme que M. Gambetta a
eu mardi une longue entrevue avec M.
Grévy, et que les deux présidents se sont
mis d'accord sur toutes les questions inté-
rieures et extérieures.

— Le conseil général de la Seine se tient
pour battu. Il ne renouvellera pas son vœu
en faveur de l'amnistie pleine et entière,
tant il est convaincu qu'une nouvelle annu-
lation serait la conséquence de son vote.

C'est plus de sagesse que nous ne lui en
supposons.

— Plusieurs préfets se plaignent que di-
vers conseils municipaux de leurs départe-
ments aient élu des ecclésiastiques comme
membres des commissions des Hospices et
des Bureaux de bienfaisance. Ils demandent
s'ils n'ont pas le droit d'annuler ces élec-
tions (?). Ces préfets de la République n'ont
donc pas compris la circulaire de M. le mi-
nistre de l'intérieur ?

— Il ne reste plus que quatre sièges va-
cants à la Chambre haute : deux de sénateurs
républicains, MM. Claudot et Valen-
tin, et deux de sénateurs de droite, MM.
Rouland et Magne.

Le Sénat, en reprenant ses délibérations,
le 27 novembre, aura donc 296 membres
présents, lesquels se partagent en 177 ré-
publicains de toutes nuances, et 119 conser-
vateurs.

Les 119 conservateurs se décomposent
eux-mêmes en 103 royalistes et 16 bonapar-
tistes.

Le chiffre de la majorité républicaine au
Sénat est de 58.

— Voici la lettre que M. le maréchal Can-
robert, élu dimanche dernier sénateur de la
Charente, adresse aux électeurs sénatoriaux
du département de la Charente :

« Messieurs, malgré de pressantes ins-
tances, j'avais, à plusieurs reprises, décliné
la candidature au Sénat qu'un grand nom-
bre d'entre vous m'avaient fait l'honneur de
m'offrir.

» Vous n'avez pas cru devoir vous arrê-
ter devant mes scrupules. Vous me conférez
un mandat que, pour plus d'une raison, je
n'ambitionnais pas.

» Je l'accepte, cependant, comme un
hommage que vous avez voulu rendre à l'ar-
mée dans la personne du doyen de ses chefs,
et comme un devoir auquel j'aurais mau-
vaise grâce à me soustraire aujourd'hui de-
vant une persistance aussi honorable pour
moi.

» Veuillez agréer, messieurs les électeurs,

avec l'expression de ma gratitude pour l'é-
clatant témoignage de sympathie que vous
avez bien voulu me donner, l'assurance de
mes sentiments les plus dévoués.

» Maréchal CANROBERT. »

— Le duc d'Aumale vient d'adresser à
M. Grévy une invitation pour les chasses de
Chantilly.

Le Président de la République l'a décli-
née, en alléguant qu'il était retenu par les
affaires de l'Etat.

— M. Gambetta, qui n'oublie pas les
siens, vient de faire nommer son beau-frère
percepteur à Paris, modeste position rap-
portant une vingtaine de mille francs par
an.

L'un et l'autre ont probablement passé
leur jeunesse à crier contre le népotisme de
l'Empire.

— On assure que M. Labordère, préfet
du Cher, va être prochainement nommé tré-
sorier-payeur général.

— Le père Hyacinthe est en ce moment
en négociation avec le gouvernement pour
obtenir l'usage d'un édifice public.

Les chefs de la nouvelle Église gallicane
ont jeté les yeux sur la chapelle dite de
l'Assomption, rue Saint-Honoré.

— L'Univers, qui a la mémoire du cœur,
a exhumé une curieuse lettre de M. Ordina-
ire, dans laquelle les noms de M. Philip-
part et de M. Gambetta sont étrangement
associés :

« Cher monsieur, nous avons l'occasion
unique, sûre, de gagner 500,000 fr. d'ici
fin d'août. J'ai vu hier un administrateur
de la Franco-Hollandaise, et Laurier, qui
a placé pour directeur de l'établissement
son ancien secrétaire. De plus, j'ai consulté
Gambetta qui est intéressé dans l'affaire. Il
faut, et ils sont prêts pour cela, que la
Franco-Hollandaise ait dépassé le cours de
500 francs le 7 septembre, jour de la réu-
nion des actionnaires. Philippart, par Gam-
betta, président de la commission du bud-
get, a obtenu tous ses chemins de fer. Les

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

LE GÉNIE DE L'ARMORIQUE.

Arrache-Tout jura comme un damné, l'Enflammé,
Géranium, Bec-de-Perdrix en firent autant ; ils
obéirent, en dépit de leur méchante humeur.

Une nouvelle scène ne tarda pas d'avoir lieu.
Les corsaires et les grenadiers, faisant désormais
cause commune, se présentèrent devant Ermel ;
Géranium, l'Enflammé, Bec-de-Perdrix, en protes-
tant de leur dévouement, Piment et Arrache-Tout
en promettant de revenir quelque jour.

Ces deux derniers allèrent trouver ensuite le
commandant Kerbozec :

— Commandant, dit Arrache-Tout, j'ai tou-
jours sur le cœur d'avoir osé... dans les temps...
mais vous m'avez pardonné, maintenant... Piment
se serait fait hacher en miettes pour vous... Eh
bien ! moi, c'est de même.

Piment répéta de semblables protestations en
des termes analogues.

Le vicomte les remercia, non comme autrefois
avec le sourire aux lèvres, mais avec les larmes
aux yeux :

— Adieu, Piment, adieu, dit-il en serrant la
main du corsaire, va, et sois heureux ! mais veille
de loin sur les enfants de Rosven... La mer est un
asile pour les proscrits.

— Soyez calme, commandant ; si je pars, mon
vieux cœur vous reste... j'ai mon idée !

— S'il a une idée, dit gravement Arrache-Tout,
c'est fameuse !

Quelle était la fameuse idée du capitaine Mathieu
Piment, l'homme du Diadème ? Il ne la fit pas con-
naître cette fois, et baisant la main de son com-
mandant :

— Avaries majeures aux genoux, dit-il encore,
et quelques trous dans la coque... mais j'ai con-
fiance, nous nous reverrons... Laissez-moi seule-
ment regagner le large !... je vous retrouverai
guéri, A la garde de Dieu !

Un instant après, Ermel fit promettre à Piment
de ramener les prisonniers assez près de Vannes
pour qu'ils pussent y rentrer sans danger. Il lui
recommanda particulièrement le colonel et le ci-
toyen Famine.

— Bien ! bien ! dit l'ancien maître de la Consti-
tution et du Lys, s'il n'avait tenu qu'à moi, ils

seraient au sec ; mais à cette heure, je fais votre
volonté, non pas la mienne.

Jean du Gavre intervint.

— Je demande, dit-il, la permission d'accom-
pagner maître Piment jusqu'à Sarzeau.

Ermel ne put lui refuser, quoiqu'il ne comprît
pas le motif de sa demande.

La troupe de Mathieu Piment se mit bientôt en
route ; les prisonniers portaient sur des brancards
leurs camarades blessés ; le colonel et Famine,
attachés ensemble, étaient contraints de marcher
en avant. Les corsaires et les grenadiers gardaient
et conduisaient le convoi.

Toutefois, avant qu'on se séparât, Antonio promit
au capitaine d'aller le rejoindre à bord du Passe-
Partout avec ceux des matelots et des grenadiers
qui survivraient à leurs blessures ; — ce fut chose
convenue. Ensuite les deux charrettes et le four-
gon se dirigèrent vers Rosven.

Il n'y avait pas un quart d'heure que l'on s'était
dit adieu, lorsqu'une file de chariots et une multi-
tude de paysannes apparurent dans le bois de
Saint-Gaël sous la conduite de Morvan-Béquille.

Le méchant, sachant qu'on manquerait de tout
à Saint-Ermel, revenait de quêter des vivres et des
secours pour les maîtres, pour les blessés, pour les
habitants du bourg détruit.

Il avait rencontré Mathieu Piment, et grâce à lui
l'escorte des prisonniers et les prisonniers eux-

mêmes avaient pu satisfaire leur faim dévorante.

Maintenant, ce pauvre, qui avait toujours vécu
d'aumônes, faisait l'aumône à un village entier.

On s'arrêta devant l'église de Saint-Ermel, lors-
que le soleil s'abaissait déjà derrière les arbres de
Rosven.

La fête fut célébrée la dernière cérémonie de cette
journée se déroula en épisodes dramatiques ; le
corps de Jean-François Bozec de La Faugerais,
sire de Rosven, fut inhumé à côté de celui de sa
compagne, non loin du tombeau de Kerfuntin.

Et les fils de Gavésio, et tous les Chouans tués
dans le combat, furent enterrés aussi.

Il ne faut pas tenter de décrire la douleur des
assistants. Une population décimée se lamentait
autour de la fosse commune.

Le pasteur eut des paroles de consolation pour
les chrétiens vaincus par le malheur. Il s'inspira
de l'inépuisable charité que donne la religion,
pour calmer leurs angoisses les plus poignantes.
Longtemps sa voix fut entendue dans le cimetière,
et ses larmes paternelles coulèrent avec les larmes
de ses enfants selon l'esprit. Longtemps les san-
glots de la multitude répondirent à ses exhortations.

Enfin, lorsque la nuit fut venue, les fidèles se
dispersèrent. Les femmes de Saint-Gaël recueilli-
rent dans leurs charrettes les malades et les blessés,
elles offrirent l'hospitalité aux gars qui avaient sur-
vécu à la sanglante journée de Rosven.

renseignements que je vous donne sont d'une absolue certitude.

F. ORDINAIRE.

— Le ministre de la guerre vient de signer avec M. Hérod, préfet de la Seine, représentant la ville de Paris, un traité pour la conservation du parc du Champ-de-Mars.

La Ville devient propriétaire de ce parc en échange duquel elle livre à l'Etat les terrains communaux, notamment ceux de l'île des Cygnes.

Elle s'engage, de plus, à achever le parc et à y transporter le pavillon de la Ville, ainsi que le pavillon chinois.

Ces derniers travaux ne sont pas sans importance, car, d'après les devis dressés par les ingénieurs municipaux, il s'agit d'une dépense totale de 850,000 fr. environ.

Ajoutons que le traité en question n'a encore qu'un caractère provisoire. Il ne deviendra définitif qu'après l'approbation du conseil municipal de Paris et la sanction des Chambres.

UN PRUSSIE DE PLUS.

Des électeurs du neuvième arrondissement viennent d'adresser au préfet de la Seine une protestation contre l'élection de M. Leuven, l'avocat israélite que les radicaux du faubourg Montmartre ont préféré à M. Bibal pour représenter cette circonscription au conseil municipal de Paris.

« M. Nathan-Narcisse Leven, disent-ils, est né en Prusse, le 15 octobre 1833, d'un père prussien qui ne s'est fait naturaliser Français qu'en 1848. Le fils, n'ayant jamais été naturalisé, est resté ce qu'il était, sujet prussien, et les bulletins qui lui ont été comptés sont radicalement nuls. »

Ils demandent, en conséquence, que le conseil de préfecture exige de ce candidat le dépôt des actes authentiques établissant son état civil.

Cette demande est trop légitime pour n'être pas prise en considération. Nous avons assez de Prussiens, à craindre au dehors et assez d'étrangers mêlés à nos affaires politiques, pour ne pas être tentés d'en introduire un de plus dans nos affaires intérieures, et surtout dans la municipalité de notre capitale.

UNE QUERELLE D'ALLEMANDS.

Les opportunistes auraient-ils le don malheureux de se brouiller avec leurs meilleurs amis ?

Ceux qu'ils avaient en Prusse, et ce n'étaient pas les moins ardents, commencent à leur jeter la pierre, et ce n'est pas sans surprise que nous lisons dans la *Gazette de Cologne* l'article suivant à l'adresse de la *Republique française*, organe de M. Gambetta :

« Pour ranimer, en dehors comme en dedans des frontières, la confiance en la République, la presse parisienne fait le possible et l'impossible, et notamment elle accuse les correspondants étrangers habitant Paris de faire les importants et d'exagérer

systématiquement. Dans cette campagne, on voit figurer en première ligne la *Republique française* qui a péché plus que personne et qui en conséquence éprouve le plus vif désir de se décharger sur les épaules des autres. »

« Ce n'est pas la première fois qu'elle a essayé précisément cette tactique de rendre la presse étrangère responsable de ses sottises et de ses mécomptes. Sa polémique contre le gouvernement, dans la question de l'amnistie, n'a pas fortifié la situation nouvelle de la France, mais elle a encouragé les communalards à se poser en triomphateurs ; elle a déterminé les électeurs des grandes villes à présenter comme candidats des communalards. C'est elle qui a la responsabilité des abstentions croissantes des conservateurs à Paris, à Lyon et à Bordeaux, et si le ministère a été mis en péril et le pays jeté dans l'inquiétude, ce sont les hautaines déclarations de la *Republique française*, qu'elles viennent de M. Gambetta ou de ceux qui en sont cause. »

On n'est vraiment trahi que par les siens !

Etranger.

ESPAGNE. — On a dit que le Pape devait faire remettre par le nonce à la future reine d'Espagne, le jour des noces royales, la Rose d'or que ses prédécesseurs avaient l'usage d'envoyer autrefois à des souverains.

Nous ne savons si cette nouvelle est exacte ; nous avons plutôt des raisons de croire qu'elle est prématurée ; en admettant que le Saint-Père veuille faire ce précieux cadeau à la jeune princesse qui doit partager bientôt le trône d'Alphonse XII, cela ne pourrait avoir lieu que plus tard, la Rose d'or n'étant bénie qu'une fois par an, le dimanche de *Lorette*. Pie IX, dans les dernières années de sa vie, avait laissé tomber cette cérémonie en désuétude ; le nouveau Pontife aurait une raison pour reprendre cet usage, car il date d'un de ses prédécesseurs en nom, de Léon IX.

C'est, en effet, au temps de saint Léon, à l'an 1049, que remonte l'institution de la Rose d'or. Ce chef de l'Eglise voulait assujettir directement au Saint-Siège le célèbre monastère de Sainte-Croix, en Alsace, monastère fondé par ses aïeux et sur lequel il avait des droits de patronage.

Par un arrangement, le monastère s'engagea à envoyer tous les ans, à lui et à ses successeurs, le jour du quatrième dimanche de carême, une rose d'or ou deux roses d'or.

Ce dimanche, comme on le sait, est appelé *Lorette*, en vertu de l'homélie du Pape Innocent III, afin d'exciter les catholiques à une joie toute spirituelle et à l'approche de la Pâque et de la fin des pénitences.

D'après cette pensée, on établit le rituel de la bénédiction et de l'onction de la Rose d'or, qui figure le Christ, représenté par l'or, le plus noble des métaux, et par le baume odorant, la résurrection du Sauveur.

Anciennement, la rose était coloriée en carmin pour représenter le sang que le Rédempteur versa pour son peuple, mais sous le pontificat de Pie VI, elle était simplement en or pâli. Le Pape, après la bénédiction, la porte en procession à la main gauche, tandis qu'avec la main droite il bénit les fidèles. Cette rose est d'ordinaire donnée par le Souverain-Pontife, tous les ans, au prince de la chrétienté ou aux villes qui ont bien mérité de l'Eglise.

La République vénitienne, qui fut le berceau de plusieurs papes, en possédait cinq dans le trésor de Saint-Marc ; elles ont disparu pendant les dernières guerres d'Italie. La première fut donnée en 1596 au doge Vendramin par Sixte IV, et Grégoire IV a envoyé la sixième rose à la capitale de sa patrie.

La reine Isabelle, la reine de Portugal, la reine de Naples et l'impératrice Eugénie reçurent de Pie IX la Rose d'or.

Lundi a commencé, dans le palais de l'archiduc Albert, l'exposition de la corbeille de mariage de la future reine, qui est une véritable merveille.

L'archiduchesse Christine a reçu, entre autres présents, un magnifique diadème de diamants et saphirs, cadeau de l'empereur d'Autriche ; une croix en perles et brillants, offerte par l'impératrice Marie-Anne ; de riches bracelets en diamants, donnés par les archiducs Guillaume et Albert, et un admirable diadème, présent de l'archiduchesse Marie.

De son côté, Alphonse XII offrira à l'archiduchesse douze toilettes complètes, de la plus grande richesse. La duchesse de Sesto, femme du premier chambellan de la cour d'Espagne, est chargée de présider à la confection du trousseau, commandé en partie à Paris, dans nos premières maisons.

Parmi les cadeaux de nocce que les divers gouvernements envoient au roi d'Espagne, celui du gouvernement français ne sera certainement pas le moins beau. C'est un vase de Sèvres, de proportions grandioses et d'une forme très-élégante. Il pèse plus de deux cents kilos. Quatre hommes ont à peine suffi pour le porter du rez-de-chaussée au premier étage du ministère des affaires étrangères, où il a été déballe en présence de l'amiral Jaures, notre ambassadeur en Espagne, qui doit l'accompagner à Madrid et l'offrir lui-même au roi, au nom du gouvernement français.

ANGLETERRE. — Le *Daily News* publie la dépêche suivante de Berlin, 10 novembre :

« On assure de Saint-Petersbourg, d'une source bien informée, que pendant la correspondance échangée récemment entre le czar et l'empereur Guillaume, ce dernier a écrit une lettre particulière et spéciale au czar, lui assurant qu'il ne songeait pas à déclencher la guerre à la Russie et l'invitant à lui rendre visite lorsqu'il passera à Berlin en se rendant à Cannes. »

Le czar a répondu qu'il ne pouvait venir lui-même et que le czarévitch irait à sa place.

Par les soins de Morvan-Béquille, une voiture qui appartenait au maître d'un manoir peu éloigné, attendait la famille La Faugerais. Les blessés y furent déposés ; les personnes en état d'être transportées dans des charrettes montèrent. Enfin, à nuit close, cette caravane affligée prit la route de la gentilhommière de Kerbozec, sous la direction d'Ermel de La Faugerais et d'Alain Garésio.

Le manoir de Rosven et les chaumières de Saint-Ermel furent encore. Le pasteur avait suivi les gens de Saint-Gaël.

Il ne resta plus dans le cimetière que le vieux Morvan-Béquille, qui s'agenouilla, pria longtemps et ne se releva point sans avoir imploré Dieu pour les âmes des braves Chouans et pour celle du marquis de La Rouarie.

Quand il se fut redressé, le mendiant, seul au milieu de ces tombes à peine fermées, s'écria en langue bretonne :

— Seigneur marquis, ceux-ci sont morts pour la bonne cause, ils sont morts pour le Roi et pour la vraie religion. Leur sang a coulé sur les fossés et sur la lande ; et ce sang, comme la rosée fait pousser les fleurs, ce sang fera pousser des soldats sur toute notre terre d'Armorique. Seigneur marquis, vous êtes une âme, une âme dans le ciel, mais vous vivez dans les âmes de tous ceux du pays... Ils se sont levés mille, et dix mille, ils se lèveront cent mille !... Le soleil de la guerre a lui ;

les heures de la guerre ont sonné, voici que les vrais Bretons ont pris leurs *pen-bach* et leurs fusils... Pourquoi n'êtes-vous plus avec eux pour les commander ? Seigneur marquis ! seigneur marquis !

Le vieux mendiant continua de la sorte pendant longtemps encore ; sa longue chevelure blanche flottait sur ses haillons au gré d'une froide bise ; il jetait au vent des imprécations contre la République, les régicides et leurs soutiens ; il invoquait l'âme du chef de l'association Bretonne, et ses traits avaient pris une expression grandiose.

Qui eût pu le voir, qui eût pu l'entendre disant ainsi au milieu des croix tumulaires, aurait dû dire :

— Une nuit, au champ de la mort, j'ai rencontré le génie de la chouannerie bretonne, appelant aux armes d'une voix prophétique, les gars des landes et des fossés. Je l'ai vu, pareil à un spectre vengeur, évoquant les martyrs de la fidélité pour qu'ils conduisissent leurs fils au combat.

Lorsque minuit tinta au clocher de Saint-Ermel, Morvan ramassa et jeta sur son épaule sa besace de mendiant ; ensuite, d'un pas rapide, il s'enfonça dans les bois déserts.

VENTE A L'AMIABLE.

Les Chouans de Saint-Gaël et des paroisses

avoisinales se dirigeaient en désordre vers la ville de Vannes aux cris de : « Plus de Roi ! plus de lois ! »

De tous les côtés, par la route d'Auray, par celle qui longe les côtes de la petite mer, des bandes sans chefs et sans ordre, mais nombreuses et formidables, se précipitent sur la ville. Elles y pénètrent par plusieurs points à la fois, ne veulent pas entendre les parlementaires de la municipalité, repoussent la garnison s'emparant de l'église de Saint-Patern et s'écrient :

« Vous nous avez enlevé nos prêtres ; vous avez tué notre Roi ; nous voulons compter avec la Nation et savoir de quelle autorité elle nous enrôle sous son drapeau (1). »

La garnison fit feu sur les Chouans ; ils finirent par se retirer, non en vaincus, mais en hommes qui venaient de donner un premier avertissement. Il était aisé de voir à leur exaspération qu'ils ne tarderaient pas à revenir, après s'être concertés avec des chefs.

Le même jour, 14 mars 1793, on apprit à Vannes que les districts du Faouet, de Ponthy, d'Auray et d'Hennebon avaient pris les armes. Tout le pays, depuis Lorient jusqu'aux portes de Vannes, étaient en insurrection. Peu après, la haute et la basse Bretagne se levaient en masse. Les environs

ITALIE. — On mande de Rome :

« On assure que, par suite de la grève des avocats de Cagliari, le garde des sceaux déposera une proposition tendant à ce que les causes et procès en instance auprès des cours de Cagliari soient déferés aux cours de Rome. »

Bibliographie.

Mémoire remis à Napoléon III par un de ses ministres des cultes sur la politique à suivre vis-à-vis de l'Eglise. — En vente chez Pillet, Dumoulin et Co, rue des Grands-Augustins, 5, Paris. — Prix : 1 franc.

Préface de la 1^{re} édition (1873).

Le document ci-après, qui a été mis sous les yeux de l'Empereur par un de ses ministres des cultes ; et sur lequel nous pourrions donner des explications plus amples, expose un programme général, trop fidèlement suivi pour le malheur du chef de l'Etat, et surtout de la France.

Ce document a les caractères matériels de l'authenticité. D'autre part il suffit de suivre, page par page, dans la seconde partie, tous les développements de la trame, pour constater la science perverse des conseillers et la docilité servile du souverain, dans cette campagne contre l'Eglise, qui a commencé en 1860, et qui n'a cessé, de la part de ses auteurs, que le jour où leur ont manqué les instruments de régime.

Il est à déplorer que le régime qui a succédé à l'Empire (nous omettons évidemment le régime d'aventure issu du 4 septembre, et nous entendons parler du gouvernement de M. Thiers), que ce régime, disons-nous, ait essayé, non sans succès, de perpétuer la tradition impériale.

LEON PAGES.

Préface de la 2^e édition (21 septembre 1879).

En 1789, la Révolution a proclamé ses principes, qui sont les vérités naturelles, diminuées de leurs bases divines.

La Franc-Maçonnerie a déclaré la guerre à toute autorité divine ou humaine.

Elle a persécuté le prêtre au nom de la liberté, réalisé l'anarchie dans la tyrannie au nom de l'égalité, versé des torrents de sang le plus pur au nom de la fraternité.

Ce n'était point assez pour la Maçonnerie que l'Apostasie personnelle. Elle s'était promise d'abolir le culte de Dieu, d'asservir la religion à la loi du Prince, et par l'éducation laïque, d'arracher la foi de l'âme des enfants.

Quand Danton, l'auteur d'un des plans d'éducation décrétés par les assemblées révolutionnaires, s'écriait : « Que les enfants appartiennent à la République, avant d'appartenir à leurs parents », il était le précurseur de cet autre révolutionnaire, le premier Napoléon, qui dans l'Assemblée des Israélites, en 1806, faisait déclarer par le président Avigdor, que la loi du Prince doit primer toute autre loi, que les convictions religieuses elles-mêmes ont à s'incliner devant la loi du Prince.

Nous avons, il y a six ans, publié le Mé-

de Brest et ceux de Rennes étaient peuplés de belles à la République.

Le 15, on se bat à la Roche-Bernard ; le 16, à Ploërmel ; le 17, dans l'île-et-Vilaine, en divers lieux à la fois ; le 19, Lambes-lez-Paris, Lesneven dans le Finistère, sont les théâtres de scènes sanglantes. Saint-Pol-de-Léon a son émeute. Un combat est livré par les paroisses d'alentour au pont de Kerguidu, fameux depuis dans la contrée ; Roscoff est pris et repris par les Blancs et par les Bleus. Vannes surtout est menacé à diverses reprises.

Déjà la Vendée était en feu, le Maine, l'Anjou et même la basse Normandie s'agitaient.

La République trembla, l'Ouest de la France se montrait menaçant ; on voulut à tout prix obtenir le repos de la Bretagne, et La Rouarie n'étant plus, on l'oblina.

La chouannerie naissante se laissa museler ; elle ne rompit ses entraves que plus tard.

Auprès de Vannes, à l'endroit où bifurquait l'escorte du colonel de Sarzeau et de Maestroit, l'escorte du colonel et des Bleus prisonniers rencontra la masse des Chouans qui abandonnaient la ville.

— Enfants ! dit maître Piment, nous pourrions à cette heure larguer ceux-ci, notre chemin est par là.

Il montra la route de Sarzeau. (A suivre.) G. DE LA LANDELLE.

(1) Créteu-Joly. — Histoire de la Vendée Militaire.

moire confidentiel, remis, en avril 1860, au second Napoléon, par M. Rouland, son ministre des cultes.

Et nous constatons aujourd'hui, dans les projets Ferry, les mêmes théories émanées de la même source, et qui, d'époque en époque, apparaissent aux moments les plus sombres, comme des manifestations de l'esprit du mal.

Nous publions de nouveau le Mémoire de 1860, et nous le signalons à l'examen consciencieux de nos sénateurs et de tous les catholiques.

Et si les lois de 1850 et de 1875, lois imparfaites et de transaction, et où l'intégrité de la doctrine n'a pas été consacrée, en raison des habiletés humaines de certains défenseurs précoces; si ces lois, disons-nous, sont sacrifiées à cette heure à la tyrannie révolutionnaire, nous verrons, par le fait providentiel et dans un avenir prochain, les droits de l'Eglise reconnus, et la liberté plénière adjugée aux catholiques.

En effet, rien ne prévaut contre la vérité: on peut l'opprimer pour un temps; on ne saurait lui ravir son autorité suprême et son immortalité.

Cette grande parole est de saint Ignace de Loyola.

Chronique militaire.

On va opérer le transfert de l'Ecole de sous-officiers d'infanterie à Saint-Maixent (Deux-Sèvres). Le chef de génie de Niort et l'adjoint de Saint-Maixent sont allés vendredi dernier, 7 novembre, visiter l'installation de cette Ecole au camp d'Avord, et s'informer auprès de son directeur actuel des besoins auxquels les constructions et aménagements doivent répondre.

Ces officiers se sont ensuite rendus auprès du général commandant le 9^e corps d'armée, à Tours, pour prendre ses instructions.

C'est sous la direction de cet officier général que sera placé cet important établissement.

On sait que la question des capitaines montés était à l'étude depuis longtemps, et que des expériences avaient été faites aux grandes manœuvres. Ces expériences ont été concluantes, et nous pouvons annoncer aujourd'hui que, dans un bref délai, tous les capitaines d'infanterie seront montés.

Les ministres de la guerre et de la marine renonceraient, assure-t-on, au projet de fusionner l'infanterie et l'artillerie de marine avec les régiments de ligne.

Dans les cercles militaires de Berlin, on dit que le ministre de la guerre a donné l'ordre d'augmenter le matériel d'artillerie dans les forteresses de Metz et de Posen.

Chronique locale et de l'Ouest.

Saint-Florent. — Mercredi dernier, vers 4 heures du soir, le feu s'est déclaré au village de Terrefort, au domicile du sieur Louis Beaumont, bijoutier.

Un hangar couvert en chaume, un sellier et une bergerie ont été consumés. Le hangar renfermait, outre du bois de chauffage, des instruments aratoires et objets mobiliers, vingt-deux lapins qui ont été rôtis.

La perte totale s'élève à 2,000 fr., couverte par une assurance.

Les pompiers de Bagneux sont arrivés les premiers sur les lieux, et ont empêché que le sinistre ne prit de plus grandes proportions. Les secours et les chaînes étaient dirigés par la gendarmerie de Saumur.

La cause de cet incendie paraît accidentelle.

Chenouillettes-Tuffeaux. — Dans la même soirée, vers 11 heures 1/2, un autre incendie se déclarait au Petit-Vau, commune de Chenouillettes-Tuffeaux, dans un hangar isolé au fond du jardin du sieur Tarode et abritant une charrelée de foin.

Avant que les secours aient pu être organisés, le tout a été consumé.

La perte s'élève à 400 fr. Les fourrages seuls, appartenant au sieur Tarode, étaient assurés.

Dans la nuit du dimanche précédent, un voisin de Tarode avait vu deux individus

essayer de froter des allumettes auprès du hangar: ils ont disparu dès qu'ils se sont aperçus qu'ils étaient surveillés.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Dimanche prochain 16 novembre, à 7 heures 1/2, le 5^e concert de l'Association artistique d'Angers, dans la salle du Cirque, sera donné avec le concours de M^{lle} Marie Closon.

Le dimanche 23 novembre, grand festival en l'honneur de M. Camille Saint-Saëns, avec le concours de M^{lle} Marie Battu, de l'Opéra.

NANTES.

Dimanche matin, vers six heures et demie, un enfant du sexe masculin, paraissant âgé de cinq à six mois, a été trouvé mort sur la berge du quai de l'île Gloriette, par les passeurs de la toue qui fait le service du quai de la Fosse à l'île Gloriette, Hébécard Perrinès et Louis Métaireau.

Le cadavre, tout nu et enveloppé d'une simple feuille de papier, était entouré d'une ficelle qui atteignait le cou et à l'extrémité de laquelle était attachée une pierre en grès, pesant un kilogramme environ. Au moment où les passeurs l'ont recueilli, l'eau recouvrait encore sur la berge le corps du petit enfant.

Il a été transporté à la Morgue.

Une enquête est ouverte pour rechercher l'auteur de ce crime. On se souvient qu'il y a quelques mois un forfait semblable avait eu lieu presque au même endroit.

(Union bretonne.)

On lit dans le *Publicateur de la Vendée*:

« Un tragique événement a eu lieu la semaine dernière, à Moncontour. Voici dans quelles circonstances :

« Un maçon, nommé B., et demeurant rue Saint-Jean, se prit de querelle avec sa femme vers 9 heures du soir.

« Sous les menaces de coups dont elle était l'objet, celle-ci se disposait à fuir, lorsque son mari, cherchant à la retenir, la saisit par le châle qu'elle portait. Le châle étant resté entre ses mains, celui-ci perdit l'équilibre et tomba de dessus son perron, sur le pavé d'une hauteur de plus de 3 mètres.

« Relevé et transporté chez lui, par des voisins que sa femme, à la vue de l'accident dont elle était l'innocent auteur, alla quérir aussitôt, l'imprudent maçon reçut tous les soins que nécessitait son état, qui ne sembla pas avoir de gravité au début.

« Ce ne fut que le lendemain matin que la femme B... s'aperçut que son mari souffrait beaucoup et qu'elle manda un médecin. Après un rapide examen, l'homme de l'art déclara que la blessure que le malade portait au front était mortelle et que, par conséquent, il n'y avait plus rien à faire.

« Ce malheureux a en effet succombé peu de temps après. Il était âgé de 54 ans. »

On lit dans l'*Océan*, de Brest :

« La déconfiture du Comptoir de Bretagne, qui a déterminé le suicide de son directeur, M. Sossa, continue à préoccuper vivement l'opinion publique; les victimes sont nombreuses, il s'en découvre chaque jour de nouvelles. Cette maison avait, au moyen de succursales établies à Landerneau et à Morlaix, organisé un véritable arnayage de numéraire, assez habilement agencé pour y avoir attiré les capitaux de la population rurale; outre plusieurs gros sinistres qui affligent notre ville, l'épargne d'une foule de petites gens a été engloutie dans cette banque d'agio.

« Le neveu de M. Sossa, failli non réhabilité, ne pouvait par suite être en nom dans l'affaire, mais, de fait, il y avait en partie la haute main; il est en fuite, il a quitté furtivement Lorient, où il s'était rendu pour créer un nouveau comptoir de valeurs. Le découvert serait considérable et l'actif consistait en une trentaine de mille francs, laissés dans les trois caisses de Brest, Landerneau et Morlaix. Il existerait quelques créances actives dont nous ne saurions apprécier la valeur.

« Le tribunal de commerce a dû procéder aujourd'hui à la mise en faillite de M. Sossa, conformément au deuxième paragraphe de l'article 137 du Code de commerce.

— La justice informe. »

On écrit de Noirmoutier :

« Un aigle, venant du Nord et traversant notre île, a été abattu d'un coup de fusil.

« Il mesura 2 mètres 33 d'envergure et près d'un mètre de l'extrémité du bec au bout de la queue.

« M. Boucheron, naturaliste, auquel on l'avait donné, s'est empressé de l'offrir au Muséum de Nantes. »

On écrit de Romillé à la Bretagne :

« Il est quelquefois dangereux de porter un pistolet dans sa poche. Le nommé Pierre Martinet, âgé de 20 ans, ouvrier chez Durand, maître cordonnier au bourg, vient d'en faire l'expérience. Le samedi 1^{er} novembre il prit un pistolet appartenant à son maître, le glissa dans la poche de son pantalon et sortit avec un de ses camarades nommé Coliaux, afin d'essayer cette arme qui était seulement chargée à plomb. Martinet et son compagnon suivaient un sentier qui traversait les champs. Ils marchaient gaiement, quand tout à coup Martinet, buitant dans une racine, faillit tomber à terre. Au même moment, le pistolet qu'il portait dans sa poche partit et toute la charge alla se loger dans la cuisse gauche du malheureux jeune homme.

« M. Lebon, médecin à Romillé, a déclaré que la blessure n'était pas grave, mais serait assez longue à se fermer. Martinet en sera probablement quitte à bon marché, car si le pistolet, au lieu d'être chargé à plomb, avait contenu une balle, l'amputation de la jambe aurait peut-être été nécessaire. »

Salle de la Mairie.

Samedi 15 novembre, à 8 heures du soir.

CONCERT

DONNÉ PAR

M. le Capitaine VOYER

PREMIÈRE PARTIE.

1. Concerto *Stuck*, exécuté par le capitaine VOYER, avec accompagnement de quatuor (Weber).
2. Air de *Mignon*, chanté par M^{lle} LARY d'ASTRUC (Ambroise Thomas).
3. *Rondo capriccioso*, exécuté par le capitaine VOYER (Mendelssohn).
4. Air de *Sombre forêt*, chanté par M^{lle} LARY d'ASTRUC (Rossini).
5. *Invitation à la valse*, exécutée par le capitaine VOYER (Weber).

DEUXIÈME PARTIE.

1. *Capriccio en si mineur*, exécuté par le capitaine VOYER, accompagné du quatuor (Mendelssohn).
2. Air de la *Guzla de l'Emir*, chanté par M^{lle} LARY d'ASTRUC (Dubois).
3. *Danse des Fées*, exécutée par le capitaine VOYER (Prudent).
4. Grand air, chanté par M^{lle} LARY d'ASTRUC.
5. a. *Impromptu op. 66*, exécuté par le capitaine VOYER (Chopin).
b. *Marche des Ruines d'Athènes*, exécutée par le capitaine VOYER (Beethoven).

Le piano sort de la maison ERARD.

Prix du billet : 3 francs. — On peut prendre des billets à l'avance chez M. FISCHER, place de la Biélagé, et chez le Concierge de la Mairie.

Faits divers.

Gilles et Abadie. — Nous avons dit que le Président de la République avait commué la peine de mort, prononcée par la Cour d'assises de la Seine, contre Gilles et Abadie, en celle des travaux forcés à perpétuité. Abadie et Gilles comparaitront aujourd'hui devant la première chambre de la cour d'appel où aura lieu l'entérinement des lettres de grâce.

Les deux condamnés ont appris la commutation de leur peine avec des sentiments différents. Gilles s'y attendait et l'a reçue avec une indifférence apparente; Abadie, au contraire, en a été fortement saisi et a manifesté une joie extrême d'avoir la vie sauve.

Il existe déjà trois théâtres chinois à San-Francisco. On en construit actuellement un quatrième qui pourra contenir 2,500 spectateurs.

Une trouvaille archéologique vient d'être faite près de Bâle. En déblayant des terrains pour la construction du pont inférieur du Rhin, on a arraché un plateau entre les racines duquel se trouvait une cassette renfermant des monnaies d'or et d'argent des treizième et quatorzième siècles, pour une valeur d'environ 15,000 fr.

Le goudron est une substance très-complexe et dont la composition varie considérablement selon le mode de préparation et surtout selon la substance dont on l'a extrait. En effet, on retire du goudron de la houille, des bois de hêtre, de pin, de sapin, etc.; il va de soi que les propriétés curatives de ce produit varient selon son origine et son mode de préparation. Autrement dit, chaque espèce de goudron a ses propriétés spéciales. Aussi n'est-il pas étonnant qu'au point de vue médical, tous les produits dénommés *goudron* ne produisent pas les mêmes résultats.

Pour la fabrication de ses capsules de goudron M. Guyot emploie seulement le goudron dit de Norvège. Il ne peut garantir la qualité, et par suite l'efficacité, que des flacons de capsules qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs.

LES CAPSULES DE GOUDRON DE GUYOT s'emploient dans les cas de rhume, toux, bronchite, asthme, phthisie.

A la dose ordinaire de deux ou trois capsules à chaque repas, ce traitement revient à quelques centimes par jour et dispense de l'emploi de toute espèce de tisanes, pâtes ou sirops. (18)

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est dépositaire du *Spasalgique-Maréchal*. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

Mardi 18 novembre 1879.

Pour la 1^{re} fois à Saumur

LES BRIGANDS

Opéra bouffe en 3 actes, à grand spectacle, paroles de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique d'OFFENBACH.

1^{er} acte : Le Repaire des Bandits. — 2^e acte : Les Deux Ambassades. — 3^e acte : Les Trois Millions.

Vu son importance, cet ouvrage sera joué seul.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h. 1/4.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moelle, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelfort, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decles, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc.

N^o 63,476. M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revaléschiere du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revaléschiere m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614. Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revaléschiere. LÉON PRYCLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revaléschiere chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODKT, propriétaire-gérant

